



SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : APPROBATION DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS) DU TELESKI A CABLE BAS DU TREMPLIN
DEL2025-074

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

La commune des CONTAMINES-MONTJOIE est propriétaire du téléski à câble bas du Tremplin, équipement situé sur son domaine privé, et souhaite le mettre à disposition du Ski Club des CONTAMINES-MONTJOIE, dans le cadre d'une convention d'exploitation et de maintenance.

Conformément à la réglementation applicable aux remontées mécaniques en zone de montagne, et notamment à l'article R342-12 du Code du tourisme, chaque installation doit faire l'objet d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) formalisant l'organisation, les procédures et les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants.

Le SGS du téléski à câble bas du Tremplin a été rédigé par la commune, en lien avec le Ski Club, et comprend un document d'orientation et 12 annexes techniques et organisationnelles.

L'organisation des tâches internes au Ski Club, notamment celles liées à l'exploitation, à la maintenance et à la surveillance de l'installation, pourra faire l'objet de mises à jour. La commune disposera, avant chaque début de saison, d'un organigramme et d'un tableau de compétences à jour, permettant de garantir la traçabilité des responsabilités et la conformité réglementaire.

Il est précisé que le SGS est un document évolutif : des modifications mineures pourront y être apportées, notamment en fonction du retour d'expérience, de l'évolution de la réglementation ou de l'organisation interne, sans nécessité d'une nouvelle délibération, sous réserve que ces modifications ne remettent pas en cause les principes fondamentaux du dispositif approuvé.

Sont annexés à la présente délibération le projet du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) du télésiège à câble bas du Tremplin, ainsi que les annexes disponibles à ce jour.

Il est précisé que l'organigramme fonctionnel et les notices techniques, non encore communiqués, ne figurent pas parmi les annexes jointes.

Toutefois, leur absence à ce stade n'est pas de nature à faire obstacle à l'approbation du SGS par le Conseil municipal, ces documents devant être transmis ultérieurement dès leur finalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

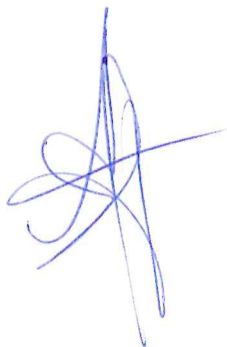
Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) du télésiège à câble bas du Tremplin, tel que présenté, ainsi que l'ensemble de ses annexes.

Etant ici précisé que des modifications mineures pourront être apportées à ces documents, sans nécessiter une nouvelle délibération en Conseil Municipal, dès lors qu'elles ne modifient pas substantiellement le contenu ou l'organisation du SGS.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou tout élu habilité à signer tout document relatif à la mise en œuvre du SGS et à effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités de contrôle (STRMTG notamment).

En Mairie, le 26 juin 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 juin 2025
Le Maire,
François BARBIER

